

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 11 janvier 2016, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michèle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le conseiller Gilbert Béland est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux du 7 décembre 2015 et du 17 décembre 2015 (2) tels que lus et présentés.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2015 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus les **rapports déposés par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités pour les mois de novembre et décembre 2015 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

7- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

8- APPROBATION DES COMPTES

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$68 667.75 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

9- MODIFICATION DU BUDGET INITIAL 2015

2016-01-192

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2015** concernant les dépenses pour l'année 2015 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées ou imprévues :

02-130-00 Gestion financière et adm.

02-130-00-413 Comptabilité	+1680	02-130-00-141 Salaires adm.	-1680
02-130-00-418 Ass. tech. inform.	+ 208	02-130-00-222 R.R.Q. adm.	- 208
02-130-00-517 Achat logiciel	+1281	02-130-00-422 Ass. resp.	-1267
		02-130-00-494 Cot. abonnement	-14
02-130-00-524 Ent. et rép. ameub.	+927	02-130-00-141 Salaires adm.	- 422
		02-130-00-232 A.E. adm.	- 205
		02-130-00-321 Frais de poste	- 300

02-220-00 Protection incendie

02-220-00-950 Q/P Serv. ram. insp. chem.	+ 199	02-220-00-432 Serv. payés autres mun.	-199
--	-------	---------------------------------------	------

02-330-00 Enlèvement de la neige

02-330-00-142 Heures supp. enl. neige	+1229	02-330-00-141 Salaire rég.	- 1229
02-330-00-515 Loc. véhicules enl. neige	+ 372	02-330-00-525 Ent. véh. hiver	- 372
02-330-00-643 Vêtements	+ 120	02-330-00-641 Art. quinc.	- 120

02-452-00 Matières secondaires (récup.)

02-452-10-446 Contrat enlèv. récup.	+509	02-452-10-499 Bacs de récup.	-509
02-452-10-521 Contrat enlèv. mat. organ.	+6064	02-451-10-446 Cont. enl. ordures	-3393
		02-451-10-670 Bacs à ordures	- 850
		02-701-20-140 Rém. opér. syst eau	-1821

02-701-20 Centre communautaire

02-701-20-522 Entr. rép. bâtiment	+461	02-701-20-524 Ent. rép. ameubl.	-461
-----------------------------------	------	---------------------------------	------

02-701-30 Patinoire

02-701-30-522 Entr. rép. patinoire	+243	02-701-30-699 Art. de sports	-243
------------------------------------	------	------------------------------	------

10- LECTURE DES CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

La directrice générale fait lecture des certificats de disponibilité de crédit pour l'année 2016.

11- AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS POUR TRACTEUR BIDIRECTIONNEL ET AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2016

2016-01-193

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **affecte un montant de \$47 121 des surplus accumulés non affectés** pour des dépenses

de fonctionnement de la municipalité pour l'année 2016 comprenant le paiement des mensualités pour le tracteur bidirectionnel (crédit-bail) de l'année 2016.

12- AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE TÉTRA TECH (\$851.40)

2016-01-194

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Sylvain Paradis
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le **paiement de la facture no 15302185 du 08-12-2015 de la firme d'ingénierie Tétra Tech au montant de \$851.40 taxes incluses** pour les honoraires professionnels réalisés du 5 septembre au 13 novembre 2015 concernant le mandat no 2014-01 relatif à la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire visant des infrastructures d'eaux usées. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018.

13- AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE TÉTRA TECH (\$1011.70)

2016-01-195

Proposé par Noëlla Ouellet
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le **paiement de la facture no 15302192 du 08-12-2015 de la firme d'ingénierie Tétra Tech au montant de \$1011.70 taxes incluses** pour les honoraires professionnels concernant la programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018.

14- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE PG SOLUTIONS - CONTRAT D'ENTRETIEN ANNÉE 2016

2016-01-196

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Noëlla Ouellet
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no CESA17782 de PG Solutions Inc. au montant de \$4938.17 taxes incluses** pour le contrat d'entretien et soutien des applications du 1er janvier au 31 décembre 2016, ainsi que la **facture no CESA19729 au montant de \$212.70 taxes incluses** concernant le contrat d'entretien de l'année 2016 pour le nouveau logiciel de télétransmission de paye.

15- AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par Michel Paris dans le but d'adopter un nouveau règlement général pour la bibliothèque municipale de Sainte-Jeanne d'Arc afin de modifier ses heures d'ouverture.

16- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 283-2016 AUTORISANT LA CIRCULATION DES MOTONEIGES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

2016-01-197

ATTENDU que la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en autorisant leur circulation sous réserve de conditions, etc.;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 626, par.14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin, aux conditions qu'elle détermine;

ATTENDU que ce conseil municipal est d'avis que la pratique de la motoneige favorise le développement touristique;

ATTENDU que le "Club Motoneige de La Mitis 2001 Inc." a sollicité l'autorisation de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc pour circuler sur certains chemins municipaux, faute de pouvoir circuler sur des terrains privés;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame la conseillère Michelle Clouâtre lors de la séance régulière de ce conseil, tenue le 7 décembre 2015;

À CES CAUSES, sur proposition de Michelle Clouâtre, appuyé de Sylvain Paradis, il est unanimement résolu :

QUE le 11 janvier 2016, ce conseil adopte le règlement numéro 283-2016 autorisant la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux.

17- RÉSOLUTION AFIN DE CONFIRMER LE MONTANT RÉSERVÉ AU BUDGET POUR PAIEMENT DE LA Q/PART CONCERNANT LES SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2016

2016-01-198

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **confirme à la Corporation de Transport adapté (TAC de La Mitis)** que, lors de l'adoption du budget pour l'année 2016, un montant de \$818 a été réservé pour payer notre quote-part à la MRC de La Mitis afin de recevoir les services du Transport adapté pendant l'année 2016.

18- RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ ET PAIEMENT DE LA COTISATION

2016-01-199

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise** de déboursier un montant de **\$496.69 taxes incluses (\$432 avant taxes) pour le paiement de la cotisation annuelle** de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2016.

19- AUTORISATION AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LES DOCUMENTS ET CHÈQUES POUR L'ANNÉE 2016

2016-01-200

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le maire et la directrice générale à signer les documents et les chèques** (dépenses incompressibles) pour et au nom de la municipalité pour l'année 2016.

20- AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À REMETTRE LES DOCUMENTS AU VÉRIFICATEUR

2016-01-201

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **remettre les documents nécessaires à la firme comptable pour la vérification de l'exercice financier 2015.**

21- RÉSOLUTION POUR FIXER LES ENDROITS D'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ (SELON ARTICLE 431 DU CODE MUNICIPAL)

2016-01-202

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé de Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc fixe les endroits suivants pour **l'affichage des avis publics** de la municipalité: l'entrée du bureau municipal et le bureau de poste.

22- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN POSTE D'ANIMATEUR DE TERRAIN DE JEUX POUR L'ÉTÉ 2016**

2016-01-203

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Noëlla Ouellet
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **demande une subvention auprès de Services Canada** dans le cadre du programme « demande / accord emplois d'été Canada 2016 » pour soutenir l'engagement d'un animateur ou animatrice pour le terrain de jeux pendant une période de 6 semaines (35 heures par semaine). De plus, la directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité la dite demande de subvention.

23- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG 3 MASSÉ**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une assemblée ultérieure.

24- **ENTENTE CONCERNANT LA DISPOSITION D'IMMEUBLES EXCÉDENTAIRES**

2016-01-204

Considérant que le Ministère des Transports du Québec a déposé une offre afin de remettre à la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc, et ce à titre gratuit, les immeubles publics excédentaires suivants:

- Partie du lot 32, cadastre du canton de Cabot, circonscription foncière de Matapédia, Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc, d'une superficie approximative de terrain de 600 m.c.
(référence 9-2015-04050)

- Partie du lot 31A, cadastre du canton de Cabot, circonscription foncière de Matapédia, Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc, d'une superficie approximative de terrain de 90 m.c.
(référence 9-2015-04051)

Considérant que ces immeubles publics pourront être regroupés à notre propriété actuelle, dans le but de former un seul lot, dans le cadre de la rénovation cadastrale;

En conséquence, il est proposé par Gervais Chamberland, appuyé de Michelle Clouâtre, et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, à signer les **ententes de consentement avec le Ministère des Transports du Québec** portant les numéros de référence 9 2015 04050 et 9 2015 04051.

25- **ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA TARIFICATION CONCERNANT L'ENTRAIDE POUR UNE INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

2016-01-205

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Sylvain Paradis
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire, Maurice Chrétien, et la directrice générale, Louise Boivin, à signer le nouveau **protocole d'entente** intervenu entre les municipalités de la MRC de La Mitis **relativement à la tarification concernant l'entraide pour une intervention du service de sécurité incendie**.

26- DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE PORTION DE LA ROUTE DU PORTAGE - HIVER 2016

2016-01-206

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte la demande de M. Éric Poirier concernant **l'ouverture d'une portion de la Route du Portage (soit environ 1km) entre le Rang 4-et-5 Massé et le Rang 6** pour la période hivernale 2015-2016 et ce, au taux de 125\$/heure, étant donné que cette partie du chemin n'est pas ouverte habituellement par la municipalité.

27- VARIA

A) RÉCURAGE ET CIRAGE PLANCHER SALLE COMMUNAUTAIRE

2016-01-207

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le **récurage et cirage du plancher de la salle communautaire** par M. André Chabot, concierge, pour un montant de \$400. Les travaux seront effectués pendant la première semaine de mars 2016.

28- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 21h06 et se termine à 21h08.

24- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 21h08.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière